

Convocation

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril, les membres du conseil municipal de la commune de Chignin, se sont réunis à 20h00 dans le lieu habituel de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 1^{er} mars 2023 pour délibérer sur :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 mars 2023.
- Modification de la délibération du vote des taux de contributions directes pour l'année 2023.
- Approbation du compte de gestion 2022 du budget général et du budget eau.
- Approbation du compte administratif 2022 du budget général et du budget eau.
- Affectation des résultats 2022 du budget général et du budget eau.
- Vote du budget général 2023 et vote du budget eau 2023.
- Extension du RIFSEEP au cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

Réunion

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 05 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel RAVIER, Maire

Membres en exercice :	15
Membres présents :	12
Suffrages exprimés :	15

Présents : Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Rose LOUREIRO, Florent QUENARD et Guillaume QUENARD (Conseillers).

Excusés : Marion EVEREARE ayant donné pouvoir à Florent QUENARD, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Rose SCARAMOZZINO ayant donné pouvoir à Yannick COLIN.

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Yannick COLIN est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 mars 2023

Ne soulevant aucune remarque, le procès-verbal du 08 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Vote des taux de contributions directes pour l'année 2023 – délibération n° 23-09 *Annule et remplace la délibération n° 23-04*

Monsieur le Maire précise que le vote du taux de taxe d'habitation est obligatoire (fin du gel du taux), même en cas de maintien et qu'il n'est pas automatiquement reconduit comme de 2020 à 2022. Il convient donc d'en voter son taux.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de conserver le même taux de taxes locales que les années précédentes à savoir :

- ♦ 8.04 % pour la taxe d'habitation

Pour rappel :

- ♦ 24.22 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- ♦ 61.88 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et

Point n° 3 : Approbation du compte de gestion 2022 du budget général et du budget eau délibération n° 23-10

L'assemblée délibérante déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du budget général et celui du budget eau, dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Point n° 4 : Approbation du compte administratif 2022 du budget général et du budget eau délibérations n°23-11 et 23-12

Le compte administratif du budget général et celui du budget eau pour l'année 2022, présentés en séance, ont été approuvés à l'unanimité.

Budget général

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		361 199.93 €	0.00 €	1 622 264.93 €	0.00 €	1 983 464.86 €
Opérations de l'exercice	645 332.02 €	539 889.67 €	750 919.47 €	936 035.83 €	1 396 251.49 €	1 475 925.50 €
TOTAUX	645 332.02 €	901 089.60 €	750 919.47 €	2 558 300.76 €	1 396 251.49 €	3 459 390.36 €
Résultats de clôture	0.00 €	255 757.58 €	0.00 €	1 807 381.29 €	0.00 €	2 063 138.87 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	645 332.02 €	901 089.60 €	750 919.47 €	2 558 300.76 €	1 396 251.49 €	3 459 390.36 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	255 757.58 €	0.00 €	1 807 381.29 €	0.00 €	2 063 138.87 €

Budget eau

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		23 004.09 €	0.00 €	182 424.78 €	0.00 €	205 428.87 €
Opérations de l'exercice	241 174.02 €	107 992.06 €	118 643.75 €	185 717.75 €	359 817.77 €	293 709.81 €
TOTAUX	241 174.02 €	130 996.15 €	118 643.75 €	368 142.53 €	359 817.77 €	499 138.68 €
Résultats de clôture					0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	241 174.02 €	130 996.15 €	118 643.75 €	368 142.53 €	359 817.77 €	499 138.68 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	110 177.87 €	0.00 €	0.00 €	249 498.78 €	0.00 €	139 320.91 €

Point n° 5 : Affectation des résultats 2022 du budget général et du budget eau délibérations n° 23-13 et 23-14

L'affectation des résultats de l'exercice 2022 a été également validé à l'unanimité par l'ensemble du conseil pour le budget général et pour le budget eau.

Point n° 6 : Vote du budget général 2023 et vote du budget eau 2023 – délibérations n° 23-15 et 23-16

Vote du budget général 2023

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2023 s'équilibrant ainsi :

Section fonctionnement : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 2 740 065.29 €.

Section investissement : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 2 277 234.94 €.

Vote du budget eau 2023

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2023 s'équilibrant ainsi :

Section exploitation : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 219 165.08 €.

Section investissement : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 245 960.32 €.

Point n° 7 : Extension du RIFSEEP au cadre d'emploi d'agent de maîtrise – délibérations n° 23-17

Suite à la création de l'emploi d'agent de maîtrise lors de la précédente séance, Monsieur le Maire propose d'étendre le bénéfice du régime indemnitaire au cadre d'emploi d'agent de maîtrise. Cette extension a été validée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

Divers :

Travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'installer une garderie dans la cour de l'école. En effet, devant l'augmentation depuis des années des inscriptions des enfants, le local actuel qui fait office de cantine et de garderie n'est plus suffisant.

Le coût estimatif de cette opération s'élèverait à 90 000 € TTC. Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter le conseil départemental de la Savoie pour l'obtention d'une subvention d'un montant le plus élevé possible.

Urbanisme

Quatre déclarations préalables de travaux et un permis d'aménager ont été déposés en Mairie.

Environnement

Il est demandé à tout un chacun de renter sa poubelle dès que la collecte des ordures ménagères a été faite soit au plus tard le vendredi soir. En effet, elle n'embellit pas la commune et gêne le passage.

Communication

La Poste nous avise qu'à compter du 18 avril 2023, elle ne distribuera plus les courriers et colis aux administrés qui n'auront pas mis à jour leur adressage. Ils seront de ce fait renvoyés à l'expéditeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance
Yannick COLIN



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yannick COLIN', is written over the text of the secretary of the meeting.